Annexe 26.

Réf. MC/-1.778.511/PU CoDT-458/2024/S344351.

Province du Brabant wallon.
Commune de 1320 - BEAUVECHAIN.

Wallonie

URBANISME
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Les demandeurs sont Monsieur Frédéric DURDU et Monsieur Ylias ALAOUI, demeurant à 1320 Beauvechain, section de Tourinnes-la-Grosse, rue de la Bruyère Saint-Martin, n° 25.

Le bien concerné est situé à 1320 Beauvechain, section Tourinnes-la-Grosse, rue de la Bruyère Saint-Martin, n° 25, cadastré 5ème Division, Section E, numéros 305/B et 306/E.

Le projet consiste la transformation du volume annexe (étable de l'ancienne ferme) implanté sur la limite parcellaire latérale droite, en un logement unifamilial, et présente les caractéristiques suivantes :
- rénovation et transformation du volume sans modification des gabarits du bâtiments;
- réouverture des anciennes baies en façade Nord (côté cour) du bâtiment et rénovation de cette façade dans le respect du caractère patrimonial;
- réfection totale de la toiture du bâtiment à l'identique;
- pose d'un enduit sur isolant en façade Sud du bâtiment;
- réfection du réseau d'égouttage;
- les bâtiments de l'ancienne ferme sont repris, avec pastille, à l'Inventaire régional du Patrimoine et le bien concerné est localisé dans une zone sensible du point de vue archéologique, reprise à la carte archéologique établie le 15 mai 2019.

Le bien concerné est situé dans le périmètre de la zone de protection établie, par arrêté ministériel du 06 avril 2020, autour de l'église Saint-Martin de Tourinnes-la-Grosse, classée par arrêté du Régent du 05 décembre 1946 et portée au Patrimoine exceptionnel de Wallonie le 05 septembre 2002. Le projet est soumis à enquête publique, en application des articles D.IV.40, alinéa 4 et R.IV.40-1 § 1er – 6° du Code du Développement Territorial.

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête :
- de manière électronique en adressant une demande par e-mail via l'adresse : urbanisme@beauvechain.be
- à la Maison communale, service du Cadre de Vie, 3, Place Communale à 1320 Beauvechain, sur rendez-vous préalable :
  - le lundi, le mercredi et le vendredi, entre 9 heures et 12 heures et entre 13 heures 30 et 16 heures 30;
  - le mercredi entre 17 heures et 20 heures, sur rendez-vous préalable pris au moins 24 heures à l'avance auprès de Madame Carine MORSAIN, Conseillère en Aménagement du Territoire et Urbanisme (010/86.83.13 - urbanisme@beauvechain.be) - cette permanence est supprimée si aucun rendez-vous préalable n'a été fixé.

Le Service Cadre de Vie travaille à bureaux fermés le mardi et le jeudi.

L'enquête publique est ouverte le 05 février 2024 et clôturée le 20 février 2024.

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège communal :
- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Place Communale, n° 3 à 1320 Beauvechain;
- par télécopie au numéro 010/86.83.01;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : enquetespubliques@beauvechain.be;
- déposées au bureau du Service du Cadre de Vie, Place Communale, n° 3 à Beauvechain.

Sous peine de nullité, les envois par courrier ou télécopie sont datés et signés; les envois par courrier électronique sont identifiés et datés.

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées lors de la séance de clôture de l'enquête publique, qui aura lieu le mardi 20 février 2024, de 11 heures 30 à 12 heures, en la maison communale, salle des mariages, 6, Place Communale à 1320 Beauvechain.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Madame Carine MORSAIN, ☏ : 010/86.83.12, ✉ : urbanisme@beauvechain.be

Si vous introduisez une réclamation, vous acceptez que vos données soient traitées par la commune et le SPW en vue d'assurer le suivi du dossier de demande de permis et que, le cas échéant, vos données soient transmises au demandeur lors de la consultation de celui-ci.
Vous pouvez avoir accès gratuitement à vos données, les rectifier ou obtenir de l'information sur un traitement qui vous concerne en contactant l'administration communale ou le Délégué à la protection des données par courriel à l'adresse dpo@beauvechain.be ou à l'adresse postale suivante : Place communale 3, 1320 Beauvechain.
Ces données ne seront ni vendues ni utilisées à des fins de marketing. Elles seront conservées aussi longtemps que le permis ou le certificat d'urbanisme est valide.

A Beauvechain, le 30 janvier 2024.

Par ordonnance :
La Directrice générale,

Delphine VANDER BORGHT

La Bourgmestre,

Carole GHIOT